



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-009

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – La Base de Loisirs du Moulin – Rénovation et mise en accessibilité PMR des bâtiments – Attribution du Lot 8**

Vu la délibération n° 2024/092 du conseil municipal du 4 décembre 2024 relative à l'attribution des marchés pour le réaménagement du site de la Base de loisirs du Moulin.

Vu Le lot 8 infructueux.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 janvier 2025.

Monsieur ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour le lot 8 du marché concernant le programme de travaux « Rénovation et mise en accessibilité PMR des bâtiments de la Base du Moulin ».

**Considérant :**

- 1- la relance de consultation du lot 8,
- 2- la remise des offres fixée au jeudi 30 janvier 2025 à 19H
- 3- l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre ce début février 2025
- 4- le tableau d'analyse et de classement des offres et le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :
  - les conditions financières 50%,
  - et les conditions techniques 50%.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
LOT 8 - CARRELAGE & REVETEMENTS DE SURFACE	Entreprise : SOL ET PLUS Adresse : 9 Rue du Stade de Malpas 43370 CUSSAC SUR LOIRE SIRET : 452 010 358 00029	13 843.50	16 612.20

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Attribue** le marché à procédure adaptée concernant le programme de travaux de « Rénovation et mise en accessibilité PMR des bâtiments du Moulin » et le lot 8 à l'entreprise citée ci-dessus,
- **Décide** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les marchés et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

